

BILAN DES ACTIONS 2022



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CORRÈZE

Accompagner |
nos agriculteurs |



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chères collègues, chers collègues.

L'année 2022, comme beaucoup de précédentes, n'aura pas épargné le monde agricole déjà en difficulté à bien des égards.

Mais, malgré ce contexte lourd, nous pouvons trouver des motifs de satisfaction dans le bilan de l'agriculture corrèzienne.

En effet, nous constatons que tous les acteurs locaux de notre filière ont cette volonté inébranlable de chercher et trouver des solutions, souvent innovantes, pour relancer notre agriculture et en vivre décemment.

Les élus et les équipes de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, dont vous trouverez le bilan des actions dans les pages suivantes, sont les premiers à afficher leur détermination pour faire avancer les choses concrètement au travers du Plan de mutation. Le projet « Photovoltaïque pour tous » et la proposition pour cédants - Ferme « clé en main », en sont les figures de proue.

Continuons à travailler et à innover dans ce sens pour développer une agriculture forte, viable et écologique.

Tony Cornelissen

Président de la Chambre d'agriculture de la Corrèze



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CORRÈZE ACCOMPAGNE SES AGRICULTEURS :

294 porteurs de projet accueillis

1809 télédéclarations PAC

600 exploitations HVE

1825 agriculteurs conseillés sur la gestion des prairies

75 000 visiteurs aux 161 MPP organisés en Corrèze



SOMMAIRE

1. LES PÔLES

- Urbanisme, agronomie & environnement 4
- Production végétale 6
- Agriculture biologique 8
- Identification animale 10
- Installation transmission 12
- Production animale hors sol 14
- Bois Forêt 16
- Restauration Hors domicile 18
- Circuits Courts 20
- Economie de l'entreprise 22
- Production animale 24
- Organisation du travail & énergie 28

2. LES CERTIFICATIONS ET AUTRES ACTIONS

- Certiphyto 30
- HVE - Haute Valeur Environnementale 31
- Appui aux télédéclarations PAC 2022 32
- Au services des collectivités 33
- Nos 4 antennes 34



PÔLE URBANISME, AGRONOMIE, EAU ET ENVIRONNEMENT

Urbanisme, permis de construire, demandes d'autorisation d'exploiter, suivi des cultures, autonomie en eau, accompagnement des associations syndicales, réalisation de plans d'épandage, chasse, cartographie ... le Pôle Urbanisme, Agronomie Eau et Environnement intervient dans nombreux domaines.

97 communes ont été suivies pour des documents d'urbanisme

177 Dossiers Avis permis de construire

187 Avis pour certificats d'urbanisme

299 Avis pour Autorisations d'exploiter

En terme d'urbanisme le Pôle U.A.E.E est systématiquement sollicité dès qu'un document d'urbanisme voit le jour (carte communale, Plan Local d'Urbanisme). L'objectif est de faire valoir la position de l'agriculteur et des agriculteurs. Ces documents, une fois établis, régissent le développement d'un espace communal ou plus largement intercommunal et ont donc une influence directe sur le devenir des exploitations agricoles. Nos équipes techniques, assistées de relais professionnels sur le terrain, réalisent ce suivi et portent la voix de la profession agricole.

Le Pôle U.A.E.E est également consulté pour donner un avis sur l'ensemble des permis de construire soumis à la signature des maires.

Nous expertisons, grâce à notre réseau de responsables agricoles et nos services techniques, les problèmes que pourraient poser la délivrance de ces permis aux exploitations voisines, notamment au niveau de distances avec des bâtiments d'élevage, de stockage d'effluents et des plans d'épandage.

Nous sommes également en charge d'émettre des avis sur les demandes d'autorisation

d'exploiter. L'objectif est de satisfaire au mieux les demandes locales lors de cession et/ou de transmission de surfaces agricoles nécessitant cette procédure.

Agronomie. Interventions à travers plusieurs programmes de suivi des cultures :

- Adaptation des pratiques culturales au changement climatique (AP3C),
- Suivi de cultures intermédiaires à valorisation énergétique (CIVE). Le suivi de parcelles de démonstration a permis de mettre en valeur les mélanges céréales-protéagineux permettant de produire des couverts avec plus de 10 tonnes de matière sèche par hectare à la mi-mai malgré les conditions météorologiques de 2022.
- Accompagnement des éleveurs dans leur gestion des prairies en pâture mais aussi en fauche, dans le cadre du programme AE3, avec plus de 20 avertissements herbe diffusés.

1825

agriculteurs
conseillés sur
la gestion des
prairies.



➤ Organisation d'un colloque traitant de l'adaptation des pratiques culturales au changement climatique le 27 juin 2022 à Tulle (AP3C).

➤ Participation à l'organisation du Méca-élevage de Saint Mexant.

Travail sur l'autonomie en eau des exploitations entre également dans notre champ de compétence.

En effet, à la demande des exploitants agricoles, le conseiller abreusement réalise des visites terrain afin d'apporter un conseil technique et réglementaire, mais aussi accompagner l'exploitant dans les demandes éventuelles de subventions. Le but premier de ces visites est que l'exploitation tende vers l'autonomie en eau, tant pour économiser de l'argent en supprimant des sommes importantes de factures d'eau potable, mais aussi pour optimiser l'abreuvement afin de gagner du temps et éviter la corvée fastidieuse de la tonne à eau.

100

exploitations/an
suivies pour
l'autonomie en
eau

En moyenne, une centaine d'exploitation est conseillée par année, comprenant à minima une visite terrain, avec dans la très grande majorité des cas une demande d'avis pour travaux déposés à la Police de l'Eau. L'accompa-

gnement financier avec une demande de subvention pour des travaux réalisés concerne environ une quarantaine d'exploitations.

Accompagnement des Associations Syndicales Autorisées d'irrigation.

L'objectif de cette mission est de :

- Renforcer l'appui aux 23 ASA du département, faciliter la mise en réseau, les accompagner dans le suivi administratif et comptable.
- Proposer des évolutions aux politiques publiques pour faciliter l'accès aux financements des travaux, accompagner les ASA dans l'achat d'électricité, les démarches d'accès au dispositif de soutien : bouclier, amortisseur tarifaire.
- Assurer une cellule de veille et accompagner au quotidien les ASA dans ces évolutions (mise aux normes des retenues, autorisation de pompage, préparation au passage de la M57...).
- Améliorer et pérenniser la connaissance des réseaux collectifs par la réalisation d'un portail cartographique.

Réalisation de plans d'épandage.

Les épandages des effluents d'élevage agricole sont soumis à différentes réglementations qui dépendent du régime réglementaire auquel appartient l'élevage (Règlement Sanitaire Départemental ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

45

Plans
d'épandages



PÔLE PRODUCTION VÉGÉTALE

UN ACCOMPAGNEMENT À LA CARTE

POUR NOS AGRICULTEURS !

Le pôle végétal cultures spécialisées a pour mission d'accompagner les producteurs et les porteurs de projets en cultures fruitières, vigne, maraichage, fruits rouges mais aussi d'autres cultures spécialisées selon le besoin et la demande.

GROUPES DEPHY :

108

Visites individuelles, 21 agriculteurs suivis.

PÔLE PRODUCTION VÉGÉTALE

20

Journées et rencontres techniques proposées

ORGANISME DE GESTION DES VINS

21

viticulteurs suivis pour les appellations IGP Pays de Brive et AOC Corrèze

Fort d'une équipe de 4 conseillers et d'une assistante, le Pôle répond aux besoins individuels mais aussi aux projets collectifs des territoires. Ainsi, pour améliorer la compétitivité des ateliers, il propose diverses prestations de conseil, des formations et anime plusieurs collectifs d'agriculteurs engagés dans l'agroécologie.

Un accompagnement individuel des agriculteurs.

Le pôle végétal « cultures spécialisées » accompagne individuellement plus de 50 agriculteurs, soit dans le cadre de prestations soit dans le cadre de programmes (groupes

formalisés comme DEPHY, groupes 30000 et GIEE). Les demandes d'accompagnement individuelles sont souvent relatives aux méthodes alternatives aux produits phytosanitaires, l'adaptation au changement climatique [économie d'eau, protection contre les épisodes caniculaires et la diversification]. Des demandes portent aussi sur le suivi de la qualité des produits et des cultures.

Des rencontres collectives, pour de meilleurs échanges et du transfert.

Le pôle végétal a souhaité développer les rencontres techniques qui permettent aux

agriculteurs de se rencontrer sur un format court et sur une thématique particulière. Les rencontres se veulent réparties sur l'année selon les demandes, les besoins ressentis et les thématiques. Pour connaître les rencontres connectez-vous sur la page Facebook du pôle végétal! Créée en 2022 cette page informe sur l'actualité du pôle végétal et des cultures spécialisées !

226 J'aime • 271 followers - 77 publications vues chacune en moyenne 653 fois (soit 50 303 au total sur l'année 2022), 14 689 personnes uniques atteintes.

Des formations adaptées

Le pôle végétal développe les compétences des agriculteurs en proposant des formations variées, techniques et/ou réglementaires. Ces formations permettent de découvrir de nouvelles filières pour se diversifier et/se perfectionner. Elles sont le plus souvent proposées pendant la saison morte, de novembre à mars.

Surveillance biologique du territoire.

Les conseillers du pôle végétal participent à la surveillance du territoire sur différentes filières. Les observations réalisées servent à éditer des bulletins de santé du végétal, bulletins accessibles gratuitement en ligne ou envoyés par mail sur demande en ligne préalable. 15 BSV agricoles proposés en Nouvelle-Aquitaine

Accompagnement de groupes labellisés

Le pôle végétal accompagne des groupes labellisés dans différentes filières et

différentes thématiques : diminution des intrants phytosanitaires, développement de l'usage des produits de biocontrôle, agriculture biologique, alternatives au désherbage chimique, adaptation au changement climatique... Depuis 2012 ce sont une dizaine de collectifs qui ont été accompagnés, dont 8 en productions végétales en 2022.



Nos publications sont disponibles sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze

Mais le pôle végétal c'est aussi un appui technique, administratif et réglementaire à d'autres établissements.

Ainsi en 2022 un appui a été apporté auprès de l'ADIDA, la fédération des vins de la Corrèze, le syndicat du vin paillé, ECOLIM, le syndicat de la noix fraîche... pour un total de 100 jours sur 2022.

Dans ce cadre il y a eu entre autres 3 commissions organoleptiques organisées pour les IGP Pays de Brive, IGP Haute Vienne et AOC Corrèze - soit 27 vins présentés pour un volume global de 1500 hl.

En 2022, les conseillères du pôle ont travaillé autour de 5 défis majeurs que sont le changement climatique, l'agroécologie, la compétitivité des exploitations, la transition des exploitations et la sécurité alimentaire.

Ensemble les conseillères visent à apporter des solutions pour la plante et le producteur grâce à divers leviers de performances parmi lesquels l'accompagnement personnalisé des producteurs, la formation, le développement des filières et des territoires, la communication...

Perspectives 2023 :

Face aux enjeux économiques actuels, sociétaux, environnementaux, le pôle végétal va poursuivre son offre de rencontres et de formations : Démonstration de matériel, réflexion sur la pénibilité au travail, adaptation des ateliers au changement climatique... sont autant de sujets qui seront abordés et qui permettent à chacun d'échanger, apprendre, transférer.

2023 devrait être également une année où divers projets vont se concrétiser : mise en place de nouvelles plantations de fruits rouges destinés à la récolte mécanique, projet d'espace test « maraîchage » sur le territoire de l'agglomération de Brive, diversification sur les exploitations par la mise en place de nouveaux ateliers.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER



PÔLE AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Il s'agit d'un pôle transversal dans lequel différents conseillers apportent leur technicité dans leur filière.

LE PÔLE EN CHIFFRES

440

Exploitations
notifiées
BIO

*c'est-à-dire ayant au moins
un atelier bio, quelque soit sa
production et sa taille.*

CE QUI REPRÉSENTE

15 000 ha en BIO

SOIT

6,9 % de la SAU
Corrézienne

ET

11 % des
exploitations

Les actions départementales autour de l'agriculture biologique sont coordonnées par un référent bio, qui fait également le lien avec l'équipe bio régionale des Chambres de Nouvelle Aquitaine.

Tous les conseillers participent également à leur niveau aux groupes techniques bio régionaux, contribuant ainsi à l'élaboration et la diffusion de publications techniques par filière.

Les missions de l'équipe bio sont :

> Assurer un accompagnement des porteurs de projet dans leur passage à la conversion : appui réglementaire, administratif, dispositif d'aide, visite d'exploitations/d'ateliers en AB, groupes d'échanges,

jours d'information/sensibilisation à l'agriculture biologique ...

> Assurer l'accompagnement et la réussite technico-économique des producteurs en conversion et en bio en lien avec les besoins des opérateurs de l'aval et pérenniser les exploitations certifiées bio tout en maintenant la rémunération de ces exploitations.

> Mettre en place des dynamiques locales et collectives, organiser des journées techniques, filières, réglementaires, des bouts de champ, des plateformes de démonstration ...

> Suivre la dynamique de l'AB en département (les conversions, les installations...) et alimenter l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB).

Accompagnements individuels et actions collectives 2022.

Au niveau individuel, environ 50 contacts (en installation ou en réflexion de conversion) ont été renseignés.

34 exploitants ont bénéficié d'un conseil de type diagnostic individuel concernant leur conversion à l'AB. Sur les 34 conversions de l'année 2022, plus de la moitié ont bénéficié d'un conseil ou accompagnement par la Chambre. Par ailleurs, plus de la moitié des dossiers PAC bio du département sont réalisés par la Chambre (135 prestations en 2022).

Au niveau collectif, 12 actions collectives ont été organisées et animées par le service, sur des sujets et filières différents :

- Viticulture : journée technique sur l'usage du cuivre, animation d'un groupe de viticulteurs bio

- Grandes cultures : suivi de parcelles et rencontres techniques sur le sarrasin et le chanvre
- Arboriculture : 2 portes ouvertes dans le cadre du Mois de la Bio, suivi des essais de produits de bio contrôle et méthodes bio en vergers de pommiers, sur le verger du lycée de Saint-Yrieix.
- collectif d'éleveurs sur les méthodes alternatives
- Maraichage : portes ouvertes dans le cadre du Mois de la Bio, 2 journées techniques sur la protection biologique et sur la vie du sol
- PPAM: co-organisation d'une rencontre avec les producteurs et un opérateur d'aval du département, dans l'objectif de créer une filière bio locale.

Publications départementales et régionales

LL'équipe bio participe à la



réduction et diffusion des publications techniques régionales :

- 3 parutions de la revue technique « Profil Bio », diffusée à 3500 abonnés en région
 - 4 bulletins techniques herbivores
 - 5 bulletins techniques maraichage
- Guides techniques complet par filière, guide réglementaire à la conversion...

Des newsletter bio spécifique Corrèze sont envoyées aux producteurs bio du département (environ 400 envois et 6 éditions en 2022).

Dynamique territoriale et de filière.

Dans le cadre du Pacte bio, la Chambre de Corrèze travaille en réseau et contribue à faire vivre les lieux de concertation, d'échange et de construction, d'une part au sein des Chambres et d'autre part avec les partenaires locaux et territoriaux.

Elle participe ainsi aux instances régionales Bio : commissions Interbio, comité d'orientation bio...

A échelle locale, elle accompagne la structuration de filière bio locale, en collaborant avec des opérateurs de l'aval ou des collectivités territoriales (structuration d'une filière PPAM bio locale, d'une filière sarrasin bio).

> INNOVER SUR SA FERME
> OPTIMISER SES COÛTS DE PRODUCTION
> DIVERSIFIER SES PRODUCTIONS

LE MOIS DE LA BIO
RENCONTRES GRATUITES ET OUVERTES À TOUS LES PROFESSIONNELS

NOVEMBRE 2022
NOUVELLE-AQUITAINE

WWW.MOISDELABIO.FR



PÔLE IDENTIFICATION ANIMALE

Par la Loi d'orientation agricole de 1966 puis de 2006, l'Etat confie aux Chambres d'agriculture via les Etablissements de l'Elevage (EdE) la mise en œuvre de l'identification et de la traçabilité des bovins, ovins, caprins, porcins et ateliers de poules pondeuses et accompagnent les éleveurs dans leurs démarches.

116 643

passes édités
dont 2074 rééditions

78%

des mouvements enregistrés
sont réalisés par voie
électronique

231

visites d'élevage

Les EdE sont qualifiés par le Système de Management de la Qualité (SMQ) de France Génétique Elevage démarche qualité reconnue par la profession et l'administration. L'EdE ou Pôle Identification animale gère l'application opérationnelle de l'identification et de la traçabilité des animaux. Ses services accompagnent les détenteurs professionnels ou non au quotidien dans le maintien de l'identification, la mise à disposition d'outils d'enregistrements et la valorisation des informations enregistrées.

Toujours en continuité de ses missions, l'EdE gère la Certification des Parentés des Bovins sous délégation des organismes de sélection

dans le cadre du RZUE (Règlement Zootechnique Européen). Ce règlement fixe les règles de l'organisation de la génétique animale pour les reproducteurs de race pure bovins, ovins, caprins, porcins et équidés. Il a pour principal objectif de parachever la réalisation du marché unique, c'est-à-dire la libre circulation des reproducteurs et de leurs matériels génétiques ainsi que des services au sein de l'Union européenne.

Nos objectifs :

- Traçabilité, sécurité alimentaire, amélioration génétique
- Accompagnement, conseil, et suivi

L'identification c'est aussi :

- Aide à la gestion quotidienne du troupeau, à la maîtrise de la santé du cheptel, suivis zootechniques.
- Accompagnement sur les nouvelles technologies, des formations
- Valorisation des données individuelles et collectives

Les indicateurs de la ferme Corrèze :

- 2 460 détenteurs pour 262 144 bovins dont 123 009 vaches
- 1 194 détenteurs d'ovins pour 40 613 reproducteurs
- 282 détenteurs de caprins pour 4 101 reproducteurs.

Rétrospective 2022 :

L'activité du pôle reste soutenue avec un travail de cohérences de données plus pointues sur la Base Nationale d'Identification dans le cadre du projet SINEMA. L'activité de la partie Certification des Parentés des Bovins a augmenté. Ceci est dû aux évolutions réglementaires en vue de la future base pro génétique.

Sur le terrain, intensification de l'appui et de la détection des exploitations à la dérive Adhésion et suivi de certains dossiers dans la cellule agri accompagnement.

- 3 608 appels téléphoniques et 608 passages d'éleveurs au bureau

- 116 643 passeports édités dont 2 074 réédités
- 132 933 boucles de naissances commandées dont 35 427 BVD
- 78 % des mouvements enregistrés sont réalisés par voie électronique
- 280 Vérifications de compatibilités génétiques, 457 ADN, 155 autres analyses (MH, sans corne...)
- 231 visites dans les élevages
- Gestion et suivi de 14 dossiers à la dérive.
- 229 créations ou modifications d'enregistrées dans le fichier des détenteurs.

2023

Poursuite des activités réglementaires.

Petits ruminants : Gestion de la cohérence des mouvements avec un travail un travail de renforcement sur les présomptions de sorties ainsi qu'un chantier de régularisation sur les détenteurs non conformes.

Poursuite du travail commencé en 2022 sur les exploitations à la dérive et renforcement du suivi.

Projet SINEMA : Système Informatique National d'Enregistrement des Mouvements des Animaux

En 2016, Dans le cadre de la loi de Santé Animale (LSA) qui a été adoptée a permis de fusionner et reconsidérer

49 textes législatifs européens en application sur la gestion de la santé animale et l'identification – traçabilité en s'appuyant sur le principe d'analyse de risques. Elle concerne donc l'ensemble des espèces suivantes : bovins, ovins, caprins, porcins, équins, camélidés, volailles, lapins animaux aquatiques, abeilles/bourçons, gibiers d'élevage. Elle crée notamment la notion d'opérateur qui s'applique à l'ensemble des acteurs suivants : éleveurs et détenteurs, négociants et opérateurs commerciaux, centre de rassemblements, marchés, transporteurs, abatteurs. En parallèle des exigences de la LSA, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a lancé des chantiers de rénovations de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI) qui date de 1998, le PROJET SINEMA.

Dans le cadre de ce projet, la DGAL a confié à l'APCA par modification du CRPM la construction et la gestion de la Base Nationale des Opérateurs (BNO). Pour la Base Bovine déléguée (BBD), un appel de candidature va être lancé par le MAA. L'appel à la réponse est porté par le SPIE dont l'APCA est membre. Les EdE vont dès 2023 être associés à la construction de la BNO.

La Base National des Opérateurs (BNO), les missions assignées

Espèces dans le périmètre :

- bovins
- caprins/ovins
- porcins
- camélidés
- volailles
- lapins
- animaux aquatiques
- abeilles
- gibier d'élevage

Opérateurs dans le périmètre :

- Éleveurs et détenteurs
- négociants – opérateurs commerciaux
- centres de rassemblements
- marchés
- transporteurs
- abattage
- équarrissage



Déclaration par l'opérateur



Référentiels validés et partagés



Alimentation des bases mouvements et des bases du Ministère de l'Agriculture



Guchet des opérateurs

PÔLE INSTALLATION TRANSMISSION

Le Pôle Installation Transmission est un interlocuteur privilégié des candidats à l'installation et à la transmission.

Les agents du Pôle :

- > accueillent, informent, orientent et accompagnent les porteurs de projet agricole et les cédants tout au long de leurs démarches d'installation ou de transmission,
- > mettent en œuvre le programme pour l'Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture (AITA) au travers d'actions de

- repérage, d'animation et de communication,
- > gèrent et animent le Répertoire Départ Installation (RDI) visant à mettre en relation les candidats à l'installation Hors Cadre Familial et les chefs d'exploitation à la recherche d'un repreneur ou d'un associé.

Les conseillers Installation reçoivent les porteurs de projet, les écoutent, les aident si besoin à clarifier leur projet, les informent sur les dispositifs et les aides financières possibles et les orientent vers les structures qui les appuieront dans la préparation de leur installation.

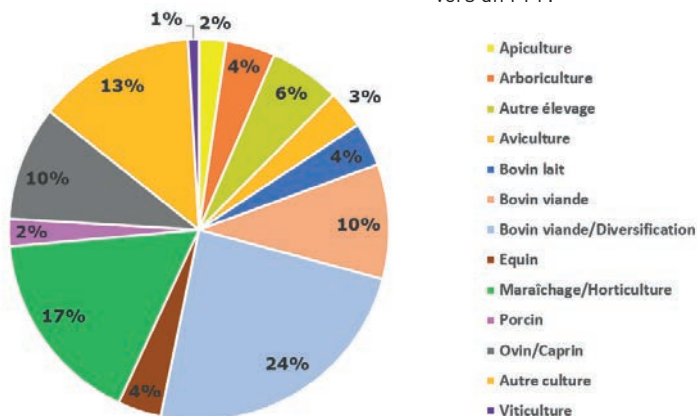
Profils des candidats :

- > 59 % non issus du milieu agricole
- > 70 % ont moins de 40 ans
- > 4 porteurs de projet sur 10 ont la capacité agricole
- > 45 % des candidats orientés vers un PPP.

294 entretiens réalisés

S'INSTALLER.
Le Point Accueil Installation Transmission (PAIT) > La porte d'entrée du parcours à l'installation.

Une grande diversité des projets



Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Chaque candidat engagé dans une démarche d'installation aidée réalise, avec deux conseillers, un état des lieux de ses compétences vis-à-vis de son projet d'installation afin de déterminer ses besoins en formations et/ou en stage.

La mise en œuvre du PPP s'appuie sur un partenariat qui implique le CFPPA de Tulle-Naves.

80 PPP agréés **47** PPP validés

La Dotation Jeune Agriculteur. Progression du nombre d'installations aidées :

En 2022, s'installer en Corrèze avec la DJA signifie bénéficier en moyenne de 35 567 € d'aide à la trésorerie pour reprendre ou créer son activité en agriculture.

57 DJA **+33%**

TRANSMETTRE.

Le renouvellement des générations : un enjeu majeur pour notre agriculture et notre territoire.

De 2010 à 2020, la part des chefs d'exploitations, coexploitants et associés actifs a chuté de 21%. 55% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et 40% des successions sont incertaines ou non assurées.

L'enjeu est manifeste : relever le défi du renouvellement des générations en encourageant les projets d'installation et en faisant le lien avec les agri-

culteurs en fin de carrière. Ce passage de témoin s'est concrétisé, tout au long de l'année, par un ensemble d'actions de repérage et de sensibilisation conduites à l'échelle du département :

- > 176 cédants contactés dont 104 sans successeur identifié.
- > 14 sessions de formation sur la transmission d'exploitation.

110 cédants formés

> 145 entretiens conduits avec la MSA du Limousin pour informer les cédants sur tous les aspects liés à la cessation d'activité.

Le Répertoire Départ Installation (RDI) : une activité en évolution constante.

La part croissante des transmissions avec les nouveaux profils de candidats modifie les modalités d'accompagnement. Ils sont d'origines diverses, avec des cursus hétérogènes, des niveaux de maturité des projets variables. En 2022 :

- > 81 candidats étaient à la recherche d'une exploitation
- > 27 nouvelles offres d'exploitation ont été publiées

55 Offres disponibles sur le site RDI au 31/12/2022

La conseillère RDI a réalisé 70 mises en relation individuelles de porteurs de projet sur les exploitations cherchant un repreneur ou un associé.

Le stage de parrainage : Véritable outil d'accompagnement, il assure la découverte de l'environnement socio-professionnel d'une exploitation,

le transfert des compétences entre le cédant et le repreneur mais surtout il permet d'appréhender la dimension « humaine » du projet. Indispensable dans les structures sociétaires, il est aussi préconisé sur des projets de transmission individuelle ou la question du « transfert des savoirs » est un enjeu majeur. > 8 candidats ont utilisé cet outil en 2022.

PERSPECTIVES 2023

Les actions conduites par le Pôle Installation Transmission se poursuivront en lien avec les programmes et les financements octroyés.

La Dotation aux Nouveaux et Jeunes Agriculteurs :

Avec la mise en œuvre de la nouvelle PAC 2023-2027, la Région Nouvelle-Aquitaine devient, au 1^{er} janvier 2023, autorité de gestion régionale pour l'attribution des aides à l'installation aux nouveaux agriculteurs. A compter du 1^{er} juin la dotation à l'installation deviendra la DNJA.

Mise en place d'un Pacte et d'une Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles

La chambre régionale d'agriculture animera au 1^{er} semestre 2023 une concertation régionale en étroite collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine et le Préfet de région.

Ce sera notamment l'occasion pour les Chambres d'agriculture de réaffirmer leur place centrale dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission (labellisation en tant que PAIT, C.E.P.P.P., habilitation à organiser et animer le stage collectif de 21H).



4 intégrateurs de veaux de boucherie en Corrèze :

- Sobéval-Vandrie
- Denkavit
- Sol Viandes-Bigard
- Veaux de terroirs du Limousin-Altitude

3 organisations de Producteurs de porcs en Corrèze :

- Cirhyo
- Alliance Porci-D'Oc
- CAPP-Altitude

PÔLE PRODUCTION ANIMALE HORS SOL

Les activités du pôle menées en 2022 entrent pleinement dans l'objectif du Plan de Mutation de l'Agriculture Corrézienne porté par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, dans le cadre de la diversification des exploitations bovines viande ou en installation sur des ateliers spécialisés.

VOLAILLES-PALMIPÈDES : ACTIVITÉ 2022.

La Corrèze compte aujourd'hui plus de 200 producteurs de volailles et palmipèdes en filière organisée et circuit court.

Filière organisée :

> Poulet label rouge et biologique avec 2 groupements de producteurs : **Maisadour** et **Terre du Sud** pour un peu moins d'une centaine de bâtiments de 400m².

> Palmipèdes gras avec une production de Canards Prêt A Gaver (PAG) et des salles de gavage avec 2 groupements de producteurs : Quercynoise (groupe CAPEL) et CEPPAG pour une production d'environ 700 000 PAG et 400 000 canards gras.

Circuit court : une centaine de producteurs pour cette filière composée de producteurs de palmipèdes gras, de poules pondeuses en plein air et biologiques et des ateliers de volailles à rôtir (poulets et volailles festives). L'année 2022 a été très perturbée par la crise de l'influenza aviaire du printemps et de fin d'année. Elle a entraîné une pénurie de canetons en France et a fortement impacté la production et le développement en Corrèze. Malgré cela le département reste une valeur sûre sur l'aspect sanitaire pour la production de volailles et palmipèdes : très peu de cas de contamination ont été constatés.

Pour 2022, les porteurs de projets sont basés sur le circuit court en volailles à rôtir et production d'œufs de consommation.

Perspectives pour 2023 :

En volailles, le développement connu ces dernières années semble ralentir. Le potentiel de développement est plutôt autour de la filière palmipède pour laquelle il existe des demandes en filière organisée et en circuits courts.

En parallèle, il est demandé aux producteurs de suivre une formation au Bien Être Animal pour qu'un référent soit identifié sur chaque exploitation. Ainsi, pour 2023, l'accompagnement des producteurs et porteurs de projets sera travaillé autour de ces axes.

VEAUX DE BOUCHERIE - PORCS BILAN DES ACTIONS 2022.

Reprendre et conforter le partenariat avec les opérateurs des filières veaux de boucherie et porcs.

Après la période COVID-19, les rencontres avec les intégrateurs de veaux de boucherie et les organisations de producteurs présentes en Corrèze courant 2022 ont permis d'exposer le Plan de Mutation de l'Agriculture Corrèzienne dans sa globalité montrant l'intérêt d'accompagner ces productions. Pour chacune de ces structures, un état des lieux de la production, la présentation des besoins de leur filière et les actions à mener en commun avec la Chambre d'Agriculture ont été évalués. Ces 2 productions sont confrontées au besoin de renouvellement des générations.

Les veaux de boucherie.

L'obligation de réduction drastique des productions animales aux Pays-Bas (-30% d'ici 2035) devrait conforter le développement en France. Cette dernière est le 2^{ème} producteur de l'Union Européenne mais le 1^{er} consommateur de ce type de viande.

Production porcine.

Le modèle d'atelier que souhaitent développer les organisations de producteurs a fait l'objet d'un article de presse paru dans les différents départements composant la PAMAC dont l'Union Paysanne en Corrèze. L'EARL Fourches à Seilhac a donc servi de témoignage pour un bâtiment type de 1000 places d'engraissement avec Cirhyo.

Accompagner les éleveurs de veaux de boucherie et porcs

> Création d'un réseau d'élevages veaux de boucherie en Corrèze :

10 élevages répartis parmi les 4 intégrateurs de veaux font l'objet d'un suivi technico-économique global depuis 2022 pour abonder le réseau national des fermes animé par l'IDELE et fournir des références nationales aux porteurs de projets ainsi qu'aux acteurs de cette filière.

> Participation aux sections

spécialisées FDSEA : La Chambre accompagne les dossiers syndicaux lors des réunions des Sections veaux de boucherie et porcs de la FDSEA 19.

> Dossiers d'aides conjoncturelles

porcs : En partenariat avec la DDT et la FDSEA 19 Section porcine, la Chambre d'Agriculture a participé en 2022 à l'accompagnement du dispositif d'urgence et du Plan de Sauvegarde suite à la hausse des coûts de productions.

> Accompagnement des porteurs de

projets : En production porcine, une petite dizaine de projets d'installation/diversification ont vu le jour en 2022. Mais, ils sont généralement de très petites tailles et peu propices à une réalisation effective (plein-air et terrains inadaptés, hostilité du voisinage...). En parallèle, peu ou pas de projets structurants avec des organisations de producteurs porcins (difficultés de montage des dossiers et faiblesse des accompagnements financiers de la part de la Région dans le cadre des PCEA).

Deux visites pour faire connaître les productions de veaux de boucherie et porcs aux agents de la Chambre.

Afin que les agents des différents Pôles de la Chambre d'Agriculture connaissent

concrètement le fonctionnement d'un atelier veaux de boucherie ou porcs, pour conseiller les porteurs de projets plus objectivement, une journée pour chaque production a été réalisée en 2022 :

> GAEC Fayolle à Conçèze avec Denkavit en veaux de boucherie,

> EARL Fourches à Seilhac avec Cirhyo en porcs.

Présenter un exemple de production porcine lors d'un évènementiel.

Les porcs de race Cul noir du Limousin provenant du GAEC de la vache noire présentés lors du Festival de l'élevage, du bien élever au bien manger fin août 2022.

Perspectives 2023 en veaux et porcs :

> Organisation d'une journée porte ouverte en production de veaux de boucherie au GAEC Fayolle fin janvier 2023 en partenariat avec Denkavit dans le cadre du Plan de mutation de l'Agriculture Corrèzienne.

> Organisation d'une journée porte ouverte dans un élevage de porcs (dans le cadre d'une installation ou d'un type de bâtiment/équipement à promouvoir) avec une organisation de producteurs.

> Elargissement du réseau d'élevage national veaux de boucherie à 15 exploitations suivies en Corrèze.

> Formation Bien-être animal auprès des éleveurs de porcs en circuits courts.

> Poursuite des partenariats avec les différents opérateurs veaux de boucherie et porcs.

> Accompagnement des porteurs de projets dans ces productions ...



PÔLE BOIS FORÊT

Le Pôle s'adresse au public très large des propriétaires fonciers dont la production agricole est la sylviculture. Cette activité n'est jamais exclusive et vient en complément d'activités principales qui relèvent de tous les horizons professionnels de la société (agriculteurs, salariés, fonctionnaires, professions libérales, retraités...).

360

propriétaires renseignés

La multitude des profils des propriétaires ainsi que le caractère accessoire de cette activité implique pour la plupart d'entre eux une méconnaissance des détails et spécificités de cette production.

Le rôle du pôle forêt est de vulgariser les techniques permettant de valoriser la production forestière, d'apporter des conseils en matière de commercialisation des bois et d'informer sur les particularités réglementaires juridiques et fiscales liées à la forêt.

LES ACTIVITES ET MISSIONS :

Service mutualisé Chambre Régionale Nouvelle Aquitaine Valorisation Bois et Territoires :

1. Conseils individuels aux propriétaires.

- > Permanences et visites terrain gratuites (financement VBT impôt TATFNB)
- > Sylviculture (boisements entretiens éclaircies amélioration...)
- > Modalités de commercialisation (valorisation des produits, modes de vente, contrats)
- > Fiscalité (revenus, régimes TVA, dispositifs fiscaux...)
- > Réglementation (documents)

534 ha

de peuplements décrits

63 700 m³

mobilisables suite aux visites

de gestion, autorisations boisements, coupes, reconstitution)

> Conseils collectifs et interventions diverses pour association de propriétaires, collectivités, enseignement... deux interventions pour le compte du lycée forestier de Meymac Une intervention pour le compte de l'ADAF Dordogne/Ventadour.

**Plus de 300 propriétaires différents renseignés
66 visites conseils sur le terrain pour 308 ha de peuplements décrits.
Les travaux faisant suite aux visites peuvent mobiliser 25 700 m³.**

2. Programme UNIFORMOB

(Unis pour la MOBilisation des Bois) - 2021/2022
Financement DRAAF

Mobilisation des bois sur base de problèmes sanitaires (scolytes, dépérissements, bris de cimes liés aux neiges lourdes) chablis ... Programme essentiellement conduit sur les plateaux de l'est du département et le

plateau de Millevaches Sur la version 3 du projet « **UNIFORMOB** », ce sont quelques 226 ha qui ont été décrits, appartenant à 60 propriétaires différents et pour lesquels ont été formulées des propositions de travaux. Ces travaux, coupes et éclaircies pouvant potentiellement générer 38000 m³ de bois récoltés.

Les coupes à blanc liées à des problèmes sanitaires concernent 95 ha et mobilisent 30300 m³. Les éclaircies associées concernent 131 ha et mobilisent 7700 m³.

Ces 2 programmes réunis ont permis de mobiliser 63 700 m³ et d'apporter des conseils à plus de 360 propriétaires, de conduire 126 visites de peuplements pour une surface décrite de 534 ha.

NOS AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

.Département de Santé des Forêt (DSF) : mise à disposition pour 0,1 ETP, par convention avec le MAAF,

d'un agent pour assurer la mission de correspondant observateur de la santé des forêts (veille sanitaire et application de protocoles de suivis).

.AGRIFAUNE : programme pour 0,1 ETP conduit en partenariat avec la fédération des chasseurs visant à concilier pratiques agricoles et habitat de la petite faune sauvage.

VOLET HAIES ET AGRO-FORESTERIE du plan de relance : 30 jours consacrés en 2022 pour le suivi des 15 dossiers déposés en 2021 et des 8 diagnostics et montages de dossiers durant l'été 2022.

Ce dernier point devrait faire l'objet d'un développement conséquent en 2023 avec l'arrivée de Laura FOURNIER conseillère spécialisée dans ces problématiques au sein du pôle.

.REGLEMENTATION DES BOISEMENTS : une étude réalisée pour la commune de Saint Sulpice les bois.

16 Prestations et rapports divers produits en 2022

Auprès des propriétaires des collectivités :

- Inventaires avant mise en marché
- Marquage d'éclaircie et d'amélioration des peuplements
- Avis de valeurs pour notaires ou particuliers dans cadre des donations, partages, successions ...





PÔLE RESTAURATION HORS DOMICILE

CONSOMMER LOCAL C'EST ESSENTIEL CONSOMMER DES PRODUITS CORRÉZIENS C'EST ENCORE MIEUX !

Une mission essentielle pour le Pôle Restauration Collective de la chambre d'Agriculture de la Corrèze, pourquoi ?

Parce que avant tout, consommer des produits locaux c'est contribuer à la préservation de l'environnement et à l'économie locale !

Depuis **2006**

la Chambre d'Agriculture à inscrit dans ses missions :

- Le développement d'un nouveau circuit de commercialisation via la restauration collective
- La promotion des produits fermiers corréziens
- Le développement de la diversification des exploitations agricoles
- L'approvisionnement des restaurants de collectivité en produits fermiers
- favoriser une alimentation durable et de qualité.

C'est aussi retrouver le plaisir du commerce de proximité et donc du contact humain.

C'est également un bon moyen de préserver les savoir-faire de nos producteurs spécialisés dans la vente directe qui participent au rayonnement de notre territoire et à la fierté des corréziens.

La restauration collective fut fortement perturbée par la crise liée à la COVID19, en 2022 la reprise des approvisionnements en produits locaux fut timide gageons que 2023 soit une année de tous les records.

LE DEFI DU POLE RESTAURATION COLLECTIVE : 50% de produits corréziens dans les assiettes de nos collégiens et écoliers ... en collaboration avec les collectivités locales.

« A TABLE ! Avec les Produits Origine Corrèze » est une marque déposée par la Chambre d'Agriculture pour promouvoir les produits alimentaires issus strictement des exploitations agricoles corréziennes.

S'approvisionner en produits bio, locaux et de qualité est

un enjeu de tous les jours qui attire de plus en plus de cantines, de restaurants scolaires et collectifs.

L'article 24 de la loi EGalim impose aux collectivités 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio depuis 1^{er} janvier 2022. Le pôle suit plus de 200 établissements de restauration collective dans des missions d'expertise, de conseils et de mise en relation pour les collectivités.

De conseils techniques, de formation, de mise en relation pour les producteurs.

Notre démarche va au-delà de la Loi qui impose des produits locaux AB, AOP, AOC, IGP, Label Rouge, HVE3, ... Grâce à un nombre important de producteurs déjà spécialisés dans la vente directe et diversifiés dans leurs productions, **Nos produits « locaux » sont corréziens !**

Notre travail est de rapprocher les agriculteurs producteurs des cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective pour leurs permettre de s'approvisionner en produits locaux de qualité.

Notre volonté : Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, en répartissant mieux la valeur, et favoriser une alimentation saine et durable pour tous en passant par l'éducation au goût et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

ENSEMBLE NOUS CONSTRUISONS VOTRE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL POUR DYNAMISER VOTRE TERRITOIRE

De A à Z : Un conseiller spécialisé est mis à disposition des collectivités territoriales pour les accompagner dans

leurs Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Les PAT permettent de réfléchir l'alimentation en circuits courts sous toutes ses facettes :

- > De la production en passant par la transformation jusqu'à la distribution alimentaire
- > Des aspects nutrition et santé
- > De l'accès à une alimentation saine et durable
- > De l'inclusion par l'emploi dans le secteur production alimentaire
- > De la lutte contre le gaspillage alimentaire
- > De l'évolution des pratiques agricoles notamment par la formation
- > De la protection et la gestion du foncier agricole
- > En créant de la valeur justement répartie
 - Valorisez l'écosystème territorial
 - Encouragez le développement d'une agriculture diversifiée
 - Soutenir l'activité économique locale
 - Développez de nouveaux débouchés et filières

Nous œuvrons au travers de réunions de concertation et de dialogue sur un territoire, pour que l'ensemble des acteurs locaux travaillent à l'élaboration d'un projet commun. Un PAT est actuellement en cours sur le territoire du PETR de la Vallée de la Dordogne Corrézienne.

APPUYEZ VOUS SUR NOS COMPETENCES

- > des expertises reconnues
- > une force de mobilisation
- > une connaissance fine de notre territoire
- > un réseau de conseillers experts et spécialisés
- > une légitimité pour agir.

NOUVEAU !

www.mangeons19.fr
Un outil de mise en relation pour tous les acteurs de la restauration collective.

Depuis plusieurs années, un travail a été mené pour disposer sur le département d'une plateforme de vente de produits fermiers corréziens pour mettre en relation producteurs, grossistes ... et acheteurs de la restauration collective.

Aujourd'hui ce nouvel outil départemental est à disposition des professionnels pour encourager et coordonner des dynamiques individuelles et collectives de commercialisation de produits agricoles corréziens de qualité. La nouvelle plateforme « Mangeons19 » favorise une approche transversale et globale de l'alimentation sur notre territoire.

Cette plateforme est le fruit d'un partenariat entre la chambre d'agriculture et les collectivités du Département.

La Chambre d'Agriculture a souhaité accompagner les producteurs de produits agricoles en vente directe, grossistes et autres distributeurs de produits locaux corréziens dans leurs activités quotidiennes de vente à la restauration collective et privé. Tous ensembles nous avons souhaité unir nos forces pour offrir un point d'entrée privilégié aux cuisiniers, gérants, gestionnaires de restaurant facilitant ainsi leurs recherche de produits fermiers.

Rendez-vous sur www.mangeons19.fr et contactez-nous pour en savoir plus.



PÔLE CIRCUITS COURTS

UNE FENÊTRE DE PROMOTION POUR L'AGRICULTURE CORRÉZIENNE

Les Circuits Courts et la diversification fermière en Corrèze sont devenus une réalité économique et un outil performant d'aide à la commercialisation pour les agriculteurs corréziens.

Près de 10% des exploitations agricoles corréziennes déclarent une activité de vente directe, de services ou d'accueil touristiques.

Depuis 1998, la Chambre d'Agriculture de la Corrèze s'est dotée d'un service d'accompagnement, alors, plutôt tourné vers la diversification agri – touristique. Puis, depuis les années 2010, avec l'évolution des modes de consommations des produits alimentaires et l'avènement de la notion de produits « locaux » ou fermiers, un pôle dédié aux circuits courts, au développement des outils d'accompagnement individuel ou collectif s'est structuré autour de **4 grands axes** :

1/ Conseiller et accompagner les porteurs de projets à l'installation ou en diversification d'activité.

Chaque année, le pôle accompagne et conseille, en lien avec les conseillers agricoles et spécialisés, entre 30 à 40 porteurs de projets en circuits courts : transformation laitière, ateliers de découpe et de transformation viandes et volailles, projets de vente directe maraichage, fruits et/ou transformation.

Le Pôle est particulièrement présent dans les formations 21h et certi-créa, auprès des réseaux des lycées agricoles et centre de formation pour adultes. Le pôle propose un panel d'une dizaine de formations par an de l'étude de marché à la maîtrise de techniques de commercialisation ou de communication. Début 2023 près de 63 porteurs de projets sont recensés par nos services en prévision de conseils et de suivi.

2/ Développer et animer le réseau «Bienvenue à la ferme», les Marché de Producteurs de pays, les Drive Fermiers et participer à l'animation régionale et nationale.



Le réseau **Bienvenue à la Ferme en Corrèze est le**

1^{er} réseau agricole de vente directe et d'accueil à la ferme, porté directement par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, **il regroupait 135 exploitations en 2022 et 143 en 2023.**

Le réseau Bienvenue à la ferme recensera près de 100 rendez-vous à la ferme dans les fermes corréziennes en 2023. Une multitude d'activité est proposée : Vente à la ferme, ferme auberge, hébergement à la ferme, fermes pédagogiques et service à la ferme, etc ...



Les Marchés des Producteurs de Pays assurent l'animation de l'été corrézien ! Mais pas seulement !

Les Marchés des Producteurs de Pays en 2022 en Corrèze :

- > **17 Communes** organisatrices de marchés réguliers pour **142 dates de marchés**.
- > **16 Communes** organisatrices de marchés événementiels pour 19 dates de marchés.

= Soit 161 Marchés organisés entre le 1^{er} Juin et le 30 Aout 2022 pour 75 000 visiteurs.

> **139 Exposants dont 123 Exploitations agricoles** et 16 Artisans.

Une véritable économie pour les agriculteurs participants et pour le tissu associatif corrézien.

3/ Accompagner et conseiller les agriculteurs dans leurs démarches de valorisation ou de commercialisation de leurs produits.

> Contributions au Concours Générale Agricole et Concours régional des saveurs Nouvelle Aquitaine

> Démarche d'agrément à des réseaux et labels de qualité HVE – Origine Corrèze

> Conseil dans la mise en œuvre de magasins, dans l'aménagement de locaux, de participation à des sites internet

> Mise en relation avec les initiatives « Circuits Courts » portées avec les collectivités

locales comme les communautés de communes, les agglos ou certaines sociétés d'économie mixte ou SPL

3/ Innover, structurer et participer au développement de l'offre commerciale de la filière courte au travers de l'outil SAS Eat Lim .

La chambre d'agriculture de la Corrèze est partie prenante dans la stratégie politique et commerciale de la SAS EAT-LIM qui développe plusieurs systèmes collectifs de commercialisation qui participent à la promotion des produits agricoles fermiers corréziens.

> DRIVE FERMIER CORREZE

www.drive-fermier-correze.fr



Animation et développement des outils de

commercialisation via internet ou via des distributeurs automatiques et autres outils innovants.

53 Exploitations fournissent un catalogue de produits de plus de 1000 références dont 35 sont fournisseurs réguliers à l'année et 18 en dépôt vente ou en saisonnier.

La SAS anime et déploie également l'outil Drive Fermier en Haute-Vienne.

> LA BOX USSEL :

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

Près de 16 exploitations participent à l'expérimentation du distributeur automatique d'Ussel en vente directe.

> LA CORREZE DANS L'AS-SIETTE

Prestations de buffets repas apéritifs

Près de 23 exploitations différentes ont participé à la mise en œuvre de près de 45 prestations de buffets, repas, apéritifs en Corrèze et parfois en dehors du département pour un total cumulé de 10000 convives

> MARCHES DES PRODUCTEURS DE PAYS & MPP EVENTS

PARIS – REGION PARISIENNE – LYON



La Chambre d'Agriculture est pionnière dans l'organisation de Marchés des

Producteurs de Pays loin des bases corréziennes. Désormais les MPP EVENTS organisés par la SAS et la Chambre d'agriculture de la Corrèze représentent près de 20 évènements par an.

Les MPP EVENTS en Chiffres

> 145 exploitations différentes issues de différentes régions françaises ont participé à l'exercice 2022

> 25 exploitations corréziennes ont participé au moins une fois en 2022 à un MPP EVENTS

> 643 Emplacements ont été commercialisés pour 20 dates

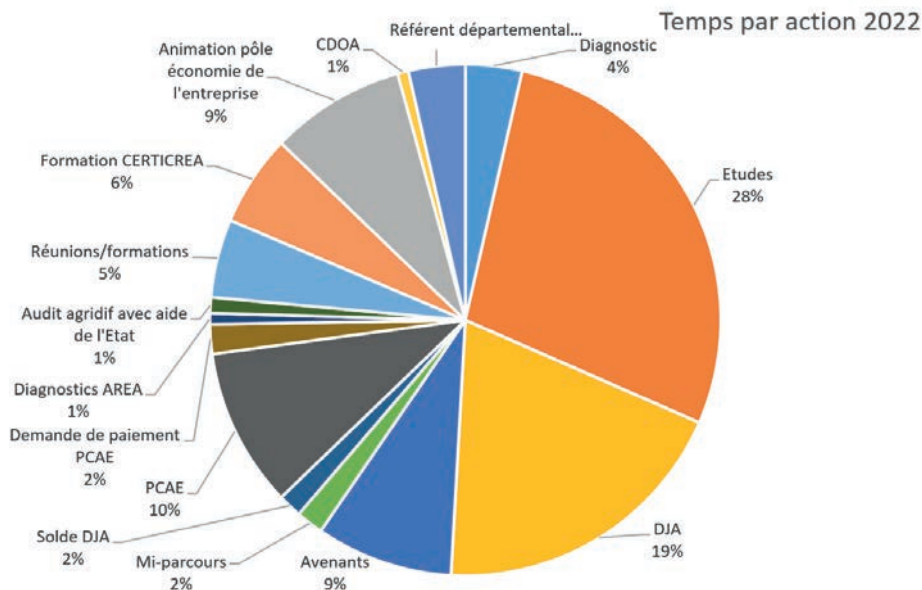
A raison d'une moyenne de 5.000 visiteurs par Marchés en moyenne basse, les MPP EVENTS peuvent revendiquer 100.000 visiteurs par an à Paris, en région parisienne et à Lyon.

100000
visiteurs au MPP Events

PÔLE ÉCONOMIE DE L'ENTREPRISE

Les activités du service et missions des conseillers d'entreprise :

- > Diagnostics pré-installation
- > Etudes économiques installation ou hors installation
- > Dossiers de demande DJA
- > Dossiers d'avenant DJA
- > Dossiers de demande Prêt d'Honneur
- > Suivis post-installation
- > Dossier de suivi JA à mi-parcours
- > Dossiers de demande de solde DJA
- > Certification AREA
- > Demande de financement PCAE
- > Demande de paiement PCAE
- > Audits exploitations en situation fragile
- > Dispositif Agri-Accompagnement
- > Présentation des dossiers à la CDOA
- > Formation installation CERTICREA



LE DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ DU PÔLE EN 2022 :

Par rapport à ce qui avait été envisagé, l'activité 2022 a dû être adaptée et revue à la baisse pour plusieurs raisons :

- > Départ d'Anthony Maisson-neuve en mars 2022 qui n'a pu être remplacé qu'en janvier 2023
- > Julie Bersillon est passée de mi-temps à temps plein à compter de juillet 2022
- > Le nombre de dossiers d'avenant a augmenté (notamment les avenants de régularisation à faire en urgence avant la fin des engagements)
- > La proportion de dossiers de diversification plus complexes, de projets non aboutis et changeants, de dossiers avec refus de financement bancaire continue à augmenter et à générer davantage de travail par dossier
- > La réforme du financement de la formation JA a entraîné la reconstruction du programme de formation avec la norme CERTICREA afin de pouvoir le financer avec les Comptes Personnels de Formation. Le nouveau dispositif est beaucoup plus chronophage en travail administratif en amont et en aval, que ce soit pour les assistantes ou les responsables de la formation.
- > Les appels à projets concernant l'accès au financement par les PCAE sont

sortis tardivement, avec des modifications de contenu et des périodes d'ouverture relativement courtes qui génèrent de l'engorgement et du stress afin que tous les dossiers puissent être déposés en temps et en heure.

- > Il n'a pas été possible d'effectuer de suivi pour les jeunes agriculteurs, la priorité a été donnée aux dossiers d'installation (DJA) et de financement (PCAE).
- > Tous les modèles de documents relatifs à l'accompagnement installation ont dû être revus pour répondre à l'appel à projet du conseil Régional et faire bénéficier les futurs installés des aides (FEADER et Conseil Régional) au diagnostic pré-installation, à l'étude économique et au suivi post-installation.

En résumé, une année très chargée pour des effectifs réduits qui a demandé des efforts importants de la part des agents pour mener à bien leurs missions afin que les porteurs de projets ne soient pas pénalisés.

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2023 :

Peu de changement prévu au niveau de la nature des activités réalisées, en revanche, Elodie Cusset est venue renforcer l'équipe depuis janvier 2023, en partie sur l'antenne de Saint-Ybard et en

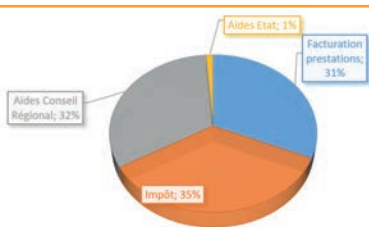
partie sur Tulle. Actuellement en phase d'acquisition des compétences nécessaires, elle devrait être autonome dans les prochains mois.

L'année s'annonce chargée en nouveautés :

- > Changement d'organisation au niveau de la gestion de la DJA dont le Conseil Régional devient maître d'œuvre en lieu et place de l'Etat. Bien que le nouveau dispositif soit en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, nous sommes toujours dans la phase de calage (circuit des dossiers, pièces à fournir...)
- > Mise en place de la DNJA (en lieu et place de la DJA) prévue à compter du 1^{er} juin 2023 avec de nouvelles règles d'attribution, de nouveaux montants, de nouveaux bénéficiaires, de nouvelles modalités de dépôt qui sont en cours d'élaboration
- > Changement du logiciel d'étude économique actuel (ANAÏS) qui sera remplacé par un nouvel outil intégré dans le futur portail de gestion du parcours à l'installation. Actuellement en phase de test, il devrait être déployé dans le courant de l'automne et nécessitera une période de formation des agents afin de faciliter sa prise en main.
- > Changement de PAC qu'il faut intégrer aux études économiques depuis plusieurs mois avec un outil de simulation plus complexe.

Le budget du pôle avoisine les 400.000 € et son financement repose sur :

- > Les aides du Conseil Régional (dossiers d'installation et suivis)
- > Les aides de l'Etat et du Conseil Départemental (dossiers des agriculteurs en difficulté)
- > La facturation des prestations aux agriculteurs
- > L'impôt.



PÔLE PRODUCTION ANIMALE



FILIERE BOVINS VIANDE Un accompagnement technique qui permet d'améliorer les résultats économiques.

Le Pôle Productions Animales accompagne les éleveurs de bovins viande dans l'analyse de leurs résultats techniques. Nos conseillers spécialisés élabore un plan d'action adapté à chaque exploitation afin d'améliorer les résultats économiques.

1 - ELABORATION DE REFERENCE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE AU SEIN DU RESEAU INOSYS

Le réseau est un dispositif d'élaboration de références techniques et économiques qui permettent de répondre aux besoins des acteurs corréziens de la filière et de contribuer à la formation et à l'expertise.

2 - CONSEIL COLLECTIF

De nombreuses formations liées à l'élevage sont réalisées chaque années sur les antennes avec l'intervention de conseiller expert de la Chambre d'Agriculture, et

d'intervenants extérieurs sur des thématiques précises pour répondre aux besoins de plus en plus pointus des éleveurs.

3 - CONSEIL INDIVIDUEL

> Des visites d'exploitation sont réalisés avec une approche globale : autonomie fourragère et protéique, assolement, conduite du troupeau, conduite alimentaire, bilan de reproduction, approche sanitaire, ambiance bâtiment ...

> Des prestations individuelles sont proposées aux éleveurs.

FILIERE VEAU DE LAIT SOUS LA MERE

Une filière d'excellence du département

La production de veau de lait sous la mère doit bénéficier d'une attention particulière et d'un soutien fort pour lui permettre de se pérenniser et lui offrir des perspectives prometteuses. La Chambre d'agriculture de la Corrèze, moteur en matière d'accompagnement tech-

nique, propose aux éleveurs de veau de lait une prestation globale pour améliorer les résultats technico-économiques des exploitations (contrôle d'anémie, animation de filière, formations).

FILIERE BOVINS LAIT

Une production rémunératrice

Un accompagnement quotidien des éleveurs laitiers sur de la cohérence des systèmes, la gestion des troupeaux, la nutrition, la qualité des produits ... permet d'améliorer la rentabilité de ces systèmes.

1 - RESEAU D'ELEVAGE

Le réseau est un dispositif d'élaboration de références techniques et économiques qui permettent de répondre aux besoins des acteurs corréziens de la filière et de contribuer à la formation et à l'expertise.

2 - CONSEIL COLLECTIF

Le pôle Production animale organise des journées de formation collectives sur différentes thématiques : En 2022, 14 journées de formation et visites bout de champs ont été organisées. Une newsletter «INFOLAIT» est adressée tous les 2 mois.

3 - CONSEIL INDIVIDUEL

Pour les adhérents au Contrôle laitier :

Le contrôle de performances en contrôle laitier consiste pour chaque animal à réaliser des mesures quantitatives et qualitatives du lait, de façon régulière selon des protocoles très précis.



Ces données vont être utiles à la gestion du troupeau, elles seront valorisées par le technicien pour conseiller les éleveurs dans les différentes thématiques.

Pour les non adhérents au Contrôle laitier :

A l'aide d'un conseiller expert en nutrition optimiser la conduite alimentaire pour améliorer les résultats des élevages bovins du département en collaboration avec leurs organisations de productions.

4 – CHARTRE DES BONNES PRATIQUES EN ELEVAGE

La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est à la fois un outil de progrès et d'auto évaluation des pratiques pour l'éleveur laitier et aussi un outil d'information sur la façon dont il pratique son métier pour le grand public. En adhérant, chaque éleveur de bovins prend 6 engagements essentiels portant notamment sur la traçabilité, le bien-être animal, l'environnement, ...

**FILIERE OVINS Viande
Une production avec des débouchés multiples**

Un conseiller spécialisé pour la filière ovine est disponible sur l'ensemble pour réaliser du contrôle de performance et valoriser ces données.

1 – CONTROLE DE PERFORMANCE

Dans la volonté d'augmenter la rentabilité des troupeaux, la Chambre d'Agriculture propose un suivi de la croissance et des performances.

Ce service permet à l'éleveur d'estimer la valeur génétique de son troupeau afin de calculer un index.

L'indexation permet l'estimation de la valeur génétique d'un animal, par rapport à la moyenne de la race, pour un caractère donné.

Le contrôle de performances permet d'augmenter la rentabilité de l'élevage par un suivi spécifique de la reproduction et des performances.

2- CONSEIL INDIVIDUEL TECHNICO ECONOMIQUE

Les éleveurs ont la possibilité d'avoir du conseil individuel dans le cadre du contrôle de performance. De plus, un conseil spécifique est à disposition de l'ensemble des éleveurs du département.

**FILIERE CAPRINS/OVINS LAIT
Une production à forte valeur ajoutée**

La filière ovins et caprins lait est majoritairement combinée avec de la transformation et de la vente en circuits courts.

1 – CONTROLE DE PERFORMANCE

Le contrôle de performances en contrôle laitier consiste pour chaque animal à réaliser des mesures quantitatives et qualitatives du lait, de façon régulière selon des protocoles très précis.

Ces données vont être utiles à la gestion du troupeau, elles seront valorisées par le technicien pour conseiller les éleveurs dans les différentes thématiques ci-dessous.

2 – CONSEIL INDIVIDUEL

> En valorisant les données du contrôle de performances et autres données technico-économiques, les techniciens apportent un appui personnalisé à chaque adhérent.

> Réalisation de tests de gestation sur le lait

> Un conseiller spécialisé est en charge de l'animation de la filière sur le département.

3 – CONSEIL COLLECTIF

Un conseiller spécialisé est en charge de l'animation des producteurs fermiers dans les territoires Limousins de Nouvelle Aquitaine.





PÔLE PRODUCTION ANIMALE - SUITE

FILIERE EQUINE

Une grande diversité des activités

La récolte et l'analyse des données permettent aux différents établissements de se positionner et de s'adapter.

1 - RESEAU D'ELEVAGE

Le réseau est un dispositif d'élaboration de références techniques et économiques

qui permettent de répondre aux besoins des acteurs corréziens de la filière et de contribuer à la formation et à l'expertise.

Il permet à tous les éleveurs équins de détecter les marges de manoeuvre sur les coûts de fonctionnement de leur atelier et de pouvoir mieux raisonner les futurs projets.

2 - VALORISATION DU FUMIER DE CHEVAL

L'objectif du programme Val Fumier est de développer des filières de valorisation du fumier de cheval pour apporter des solutions aux structures équines.

MULTIFILIERES

Thématiques transversales

1 - CARBONE

Le diagnostic carbone est un outil permettant de calculer l'empreinte carbone de l'exploitation. Au-delà de cet aspect, il est étroitement lié aux résultats techniques et économiques et représente donc une porte d'entrée sur la rentabilité globale de l'exploitation.

En résumé, une exploitation efficiente au niveau carbone, l'est également économiquement et vice versa.





2 – BIEN ETRE ANIMAL

Un conseiller agréé se rend à la demande de certaines laiteries qui collecte en Corrèze dans le cadre de leur démarche qualité pour les OP mais également pour répondre à la demande de la filière bovin viande.

Un diagnostic est réalisé à l'aide d'un logiciel «Boviwell» qui est un outil de mesure du bien-être des animaux en exploitations bovins viande et bovins lait. Réalisé dans le cadre de la démarche qualité pour les OP et les PCAE.

3 – ANALYSES DE FOURRAGES

Collecte de fourrage d'analyse sur la période hivernale Négociation de tarifs préférentiel pour les éleveurs adhérents au Contrôle Laitier par la Chambre d'Agriculture, dans le cadre de son partenariat avec Agro'labs.

Réalisation des rations par un conseiller spécialisé suite aux résultats pour répondre aux différents de chaque catégories d'animaux et généré de

bonne performances avec un animal en bonne santé.

4 – FOIRES ET COTATIONS

Un conseiller est présent sur les Foires au plus près des éleveurs.

En partenariat avec la CRANA et sous convention avec la commission de cotation de Limoges et France Agrimer, le Pôle Productions Animales à la charge de la centralisation, de la saisie et de la diffusion des cotations.

Les cotations sont publiées toutes les semaines sur le site internet de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

5 –FESTIVAL DE L'ELEVAGE

Le Pôle Production animale co-organise avec la Ville de Brive le Festival de l'Élevage :

- Organisations de toutes les présentations animales,
- Gestion des éleveurs et organismes d'élevage associés..
- Organisation de la préparation (installation et démonstration) avec les éleveurs et de

la tenue des stands.

- Réalisation des catalogues, palmarès et plaquettes,
- Gestion des sponsors et budget spécifique aux concours.

6 – ANIMATION D'ORGANISMES TIERS

L'animation de plusieurs organismes tiers :

- Station ABL : participation aux CA et AG, animation de formation, réalisation d'une vidéo, suivi administratif
- Corrèze Conseil Elevage : Animation de l'organisme, organisation des CA et AG, suivi administratif
- Syndicat de la Race Salers en Corrèze : Animation de l'organisme, organisation des CA et AG, suivi administratif.
- Syndicat Prim'Holstein : Animation de l'organisme, organisation des CA et AG, suivi administratif.
- Syndicat Ovin : Suivi administratif.
- CILCO : Animation de l'organisme, organisation des CA et AG, suivi administratif



PÔLE ORGANISATION DU TRAVAIL, EQUIPEMENT ET ENERGIE

Le Pôle est organisé autour de 5 grands domaines d'intervention : le CFE et l'apprentissage, le juridique, les relations humaines, les bâtiments d'élevage et la production d'énergie, et enfin l'agro-équipement.

2022 a été marqué par des actions en direction de la stratégie, de la modernisation et du suivi des entreprises. Celles-ci ont obtenu un niveau de réalisation très importants.

1074

dossiers suivis
(niveau d'activité record) dont

395

 créations à titre
individuel

240

 cessations totales
individuelles

24

 liquidation de
société

Le CFE avant son remplacement en 2023 par le GUE (Guichet Unique Electronique des formalités des entreprises), a suivi de nombreuses entreprises du domaine agricole, soit à titre individuel soit dans le cadre d'une société, dans 3 situations :

- > création d'entreprise/reprise d'entreprise
- > modification concernant l'entreprise (retraite, transfert de siège, modification de la dénomination...)
- > cessation d'activité

L'Apprentissage :

- > interventions pour des entretiens de médiation,
- > promotion de l'apprentissage en partenariat avec Boost Emploi Corrèze,
- > participation au Forum Alternatif

la Chambre d'agriculture dispose de compétences reconnues en conseil juridique

avec une équipe qui a développé une expertise dans différents domaines :

- > droit rural (foncier, contrôle des structures, baux ruraux, contrats...),
- > prévention et règlement des difficultés, statut juridique et fiscal de l'entreprise agricole...,
- > Etats des lieux,
- > Demandes d'autorisation d'exploiter,
- > conseil patrimonial

140

conseils juridiques formalisés, dont 50 % en agriculture sociétaire

La communication, les relations humaines dans l'entreprise agricole, on en parle peu

C'est une évidence pour certains et pour d'autres, un sujet difficile à aborder, mal connu. Toutefois, cette dimension devient un facteur essentiel de réussite dans un contexte où les collectifs de travail en agriculture, s'agrandissent, évoluent, se diversifient. Notre offre de conseil personnalisée comprend :

- > Un diagnostic relationnel approfondi (sur la base d'entretiens individuels et collectifs)
 - > Un compte rendu détaillé écrit
 - > Des préconisations adaptées aux problématiques relationnelles
 - > Un suivi dans la mise en œuvre du plan d'actions
- Participation à de nombreux stage de formation : jeunes en phase d'installation, entrée d'associés dans une société...

15 interventions sur les relations humaines dans des formations

La construction ou l'aménagement d'un bâtiment constituent des investissements importants pour une exploitation

que ce soient financiers ou personnels. Ces projets demandent réflexion et analyse pour une réalisation fonctionnelle et adaptée aux besoins.

L'équipe des conseillers bâtiments a accompagné en 2022 de nombreux projets, avec une part importante de bâtiments avec des toitures photovoltaïques.

A noter aussi des interventions pour des diagnostics ambiance, des mises aux normes, des expertises de valeur...

83 Demandes de permis de construire

16 Déclarations Préalables

45 ha de toitures couvertes en panneaux photovoltaïques depuis 5 ans

Les charges de mécanisation représentent entre 30 % et 50 % des charges totales d'une exploitation.

Elles sont très variables selon les systèmes d'exploitation mais des écarts s'observent également au sein d'un même système.

Notre conseiller agro-équipement accompagne les agriculteurs, les groupes d'agriculteurs, pour mesurer l'impact des charges de mécanisation dans leurs exploitations, connaître les différentes réglementations, estimer la valeur des matériels, définir les besoins et faciliter les choix stratégiques, mais aussi promouvoir les techniques innovantes.

15 estimations de valeur

5 démonstrations de matériels

1 Actualisation du Barème d'Entraide et du Tarifs Mat

I ACTIONS PHARES 2023 I

> Contribuer à l'amélioration de la performance technique, économique et environnementale des exploitations agricoles et à leur adaptation aux changements

> Service de Formalités aux Entreprises (SFE):

Poursuite de l'accompagnement personnalisé aux entreprises du secteur agricole.

> Juridique :

Une équipe au service des agriculteurs pour les accompagner dans leur stratégie d'entreprise : diversification d'activités (circuit court, photovoltaïque...), regroupement d'exploitations, transmission...

> Relations humaines :

Poursuite de l'action dans le cadre d'un partenariat avec des prestataires externes.

> Bâtiments d'élevage et production d'énergie :

Promouvoir et accompagner le développement de la production d'énergie photovoltaïque chez les agriculteurs Corrèziens

> Agro-équipement :

- Promouvoir des techniques pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires,
- Mesurer les pertes sur l'andainage de la luzerne,
- Sensibiliser sur l'impact de l'éco-conduite pour diminuer la consommation de carburant tout en respectant les sols,
- Trouver des alternatives à la paille avec la production de plaquette de bois.

LES CERTIFICATIONS

HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE CERTIPHYTO



LE CERTIPHYTO, C'EST QUOI ?

Certiphyto est le nom d'usage du « certificat individuel produits phytopharmaceutiques » qui atteste de connaissances suffisantes pour sécuriser l'utilisation des produits phytosanitaires et en réduire l'usage.

Qui est concerné ?

Toute personne qui **manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires doit être en possession d'un Certiphyto spécifique** à son activité (utilisation, distribution, conseil). **Il est obligatoire depuis le 26 novembre 2015 pour les chefs d'exploitation et salariés**, pour tout achat et utilisation de produits phytosanitaires.

La chambre d'agriculture accompagne et propose.

La chambre d'agriculture est habilitée pour former et/ou organiser des sessions de tests pour le public :

- « décideur en entreprise non soumise à agrément » pour les exploitants agricoles et forestiers
- « décideur en entreprise soumise à agrément » pour les entreprises prestataires de service
- « opérateur » pour les salariés des exploitations agricoles ou d'entreprises de travaux agricoles

Une équipe de conseillers mobilisé pour le certiphyto, avec des agents et des compétences réparties sur le territoire.

Les formations « primo » sont organisées spécifiquement

sur Tulle ; les formations renouvellement sont quant à elles réparties sur les antennes selon la demande. La MSA participe gracieusement à chacune des formations proposées afin de perpétuer le lien avec les agriculteurs.

Les tests sont organisés quant à eux à la carte en fonction des inscriptions.

En 2022 :

15 formations

206 exploitants formés

19 sessions de tests

91 applicateurs habilités

LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE, MISE EN VALEUR DES PRATIQUES CORRÉZIENNES UNE CORRÈZE VERTE QUI LE FAIT SAVOIR !

Depuis la mise en œuvre du dispositif en février 2012, le nombre d'exploitations certifiées a connu un développement constant. Près de 30 000 exploitations françaises peuvent se revendiquer être « Haute Valeur Environnementale », preuve de leur engagement dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

La Chambre d'agriculture de Corrèze a fait le choix en 2020 d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche vers la certification HVE. Pour cela, nous proposons des formations « Connaître les différents critères de la certification HVE » sur l'ensemble du territoire mais également des prestations individuelles pour satisfaire au mieux les besoins de chaque exploitation.

Une équipe dynamique.

Pour répondre à la demande croissante, des conseillers ont été formés sur l'ensemble du territoire.

- Leslie Fruleux et Sebastian Corvalan pour l'antenne de Haute Corrèze à Ussel.
- Pauline Ceyrat pour l'antenne du Pays de Brive.
- Christian Broussolle et Benoit Meilhac pour l'antenne de Tulle Vallée de la Dordogne.

- Anne-Claire Jamet et Pauline Ceyrat pour l'antenne de la Vézère à St Ybard

600 exploitations HVE.

200 agriculteurs ont fait le choix de participer aux 19 formations proposées par la Chambre d'agriculture pour se certifier en 2022. Ce temps de formation permet de se rencontrer et d'échanger les uns avec les autres. En effet, partager ces pratiques fait partie de la démarche pour progresser.

Aujourd'hui en Corrèze, ce sont **600 exploitations qui ont été accompagnées par la Chambre d'agriculture depuis 2020**. Mais 2022 reste l'année de la progression de la HVE avec 421 exploitations certifiées par nos soins.

2023, un nouveau départ pour la HVE.

Depuis plusieurs années, des groupes de travail se penchaient sur une actualisa-

tion du plan de contrôle HVE, datant de 2016. Ces réflexions ont fait l'objet d'une accélération au cours de l'année 2022. En effet, pour valider la HVE comme voie d'accès aux éco-régimes l'Europe réclamait un engagement plus strict sur les 4 thématiques (Biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et de la ressource en eau).

Le nouveau cahier des charges a ainsi évolué au 1er janvier 2023, avec des seuils plus stricts et des nouveaux indicateurs. Dans cette nouvelle version, les prairies permanentes sont davantage valorisées, et les systèmes arboricoles mieux représentés. Aujourd'hui, sur notre territoire, la certification Haute Valeur Environnementale permet de valoriser des pratiques raisonnées le plus souvent déjà mises en place sur les exploitations Corrésiennes.

88%

des certifiés
corréziens sont
des ateliers
bovins viande



15%

des exploitations
font de la vente
directe.

21%

des exploitations
ont 2 productions
animales
différentes

LES ACTIONS TRANSVERSALES

APPUI AUX TÉLÉDÉCLARATIONS PAC 2022
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



APPUI AUX TÉLÉDÉCLARATIONS PAC 2022

1809

télédéclarations réalisées
en 2022

Des rendez-vous se sont déroulés dans les 4 antennes de la Chambre d'Agriculture, entre le 1^{er} avril et le 16 mai, pour effectuer les déclarations de surfaces, d'aides animales, les transferts de DPB et toute la saisie sur le site TELEPAC. 16 conseillers, avec l'appui de 4 assistantes et de 10 agents en CDD ont été mobilisés sur cette action.

Une nouvelle offre de service : **PROAGRI Mes Parcelles.**

Dès 2023, Une offre de service PROAGRI MesParcelles sera proposée à tous les agriculteurs en autonomie ou avec l'appui de nos conseillers experts.

25 % des télédéclarations PAC seront réalisés à partir du module PAC de MesParcelles.



mesparcelles
l'accélérateur de performance

La solution numérique dédiée au pilotage des exploitations pour :

- > Gérer la traçabilité des productions
- > Suivre les indicateurs environnementaux
- > Piloter la performance économique
- > Anticiper les déclarations PAC



AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

2022

Étude sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences (GPECT) conduite en inter consulaire sur le Territoire du Pays de Haute-Corrèze Ventadour.

En 2022, nous avons contribué à la préparation des programmes d'actions liés au Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), à la demande de la plupart des EPCI.

Les priorités découlant du plan de mutation de l'agriculture corrézienne ont été mises en

avant : la problématique de la transmission des exploitations, la dynamique économique (diversification des productions, émergences de nouvelles activités et filières territorialisées), les enjeux énergétique et climatique, la gestion du foncier et de l'eau, l'agriculture connectée, ...

TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

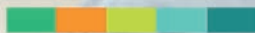


En 2023, renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales, en proposant notre offre d'accompagnement Terralto dans nos divers domaines d'expertise :

- > Projets et prospectives territoriales
- > Foncier-aménagement
- > Transmission
- > Adaptation au changement climatique et eau
- > Énergie
- > Agro écologie
- > Manger local
- > Agriculture biologique
- > Économie circulaire ...

NOS 4 ANTENNES

AU PLUS PROCHES
POUR CONSEILLER NOS AGRICULTEURS
ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS



Antenne de Saint-Ybard

Téléphone : 05.55.21.51.78

07.63.45.23.54

La Chambre d'agriculture de la Corrèze dispose de 4 antennes locales animées par 4 animateurs territoriaux à Brive, Tulle, Ussel et Saint-Ybard.

Au cœur des territoires et au plus près des exploitations agricoles, ces antennes assurent un service de proximité aux agriculteurs.

Des réunions techniques, des rencontres « bout de champ », des résultats d'essais, des démonstrations de matériel et des formations, y sont organisés.

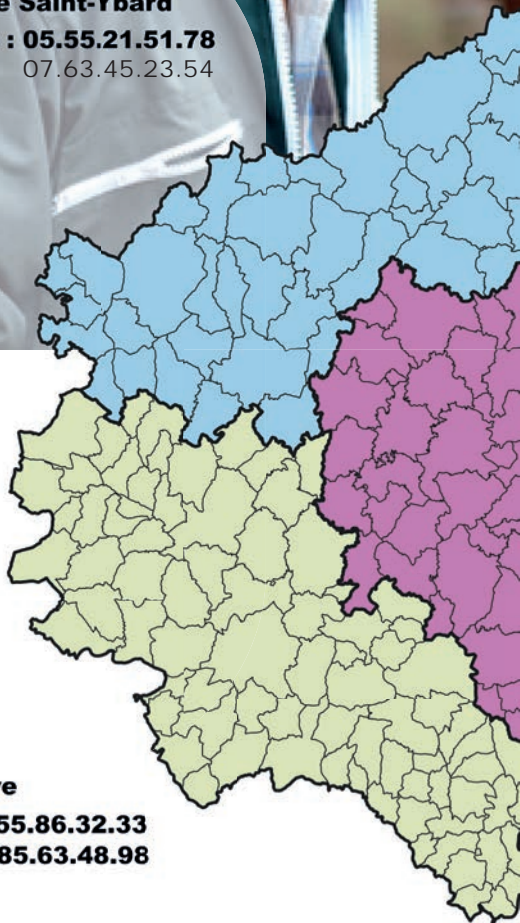
L'objectif est d'échanger entre professionnels pour garder une longueur d'avance.

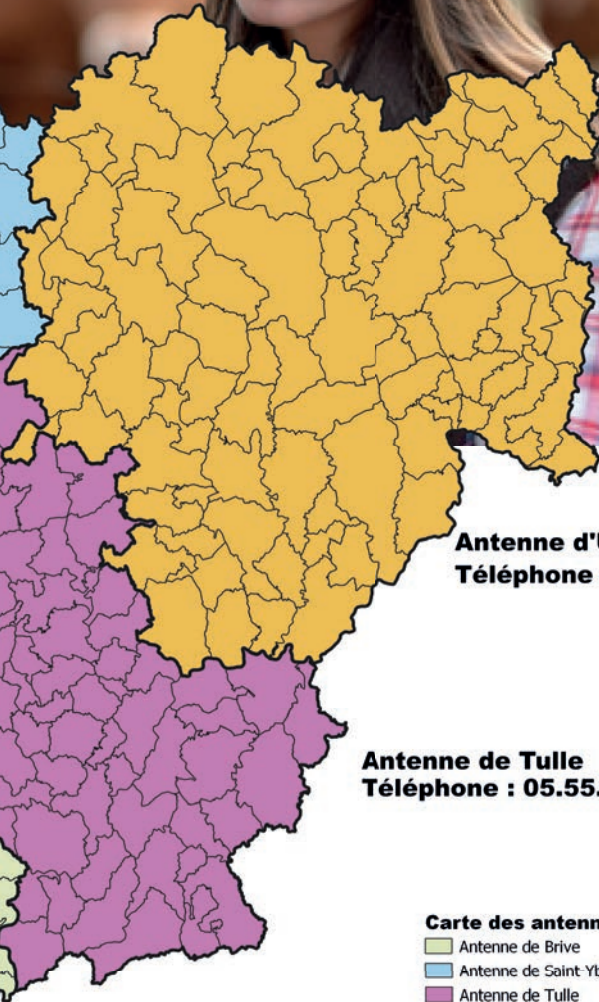
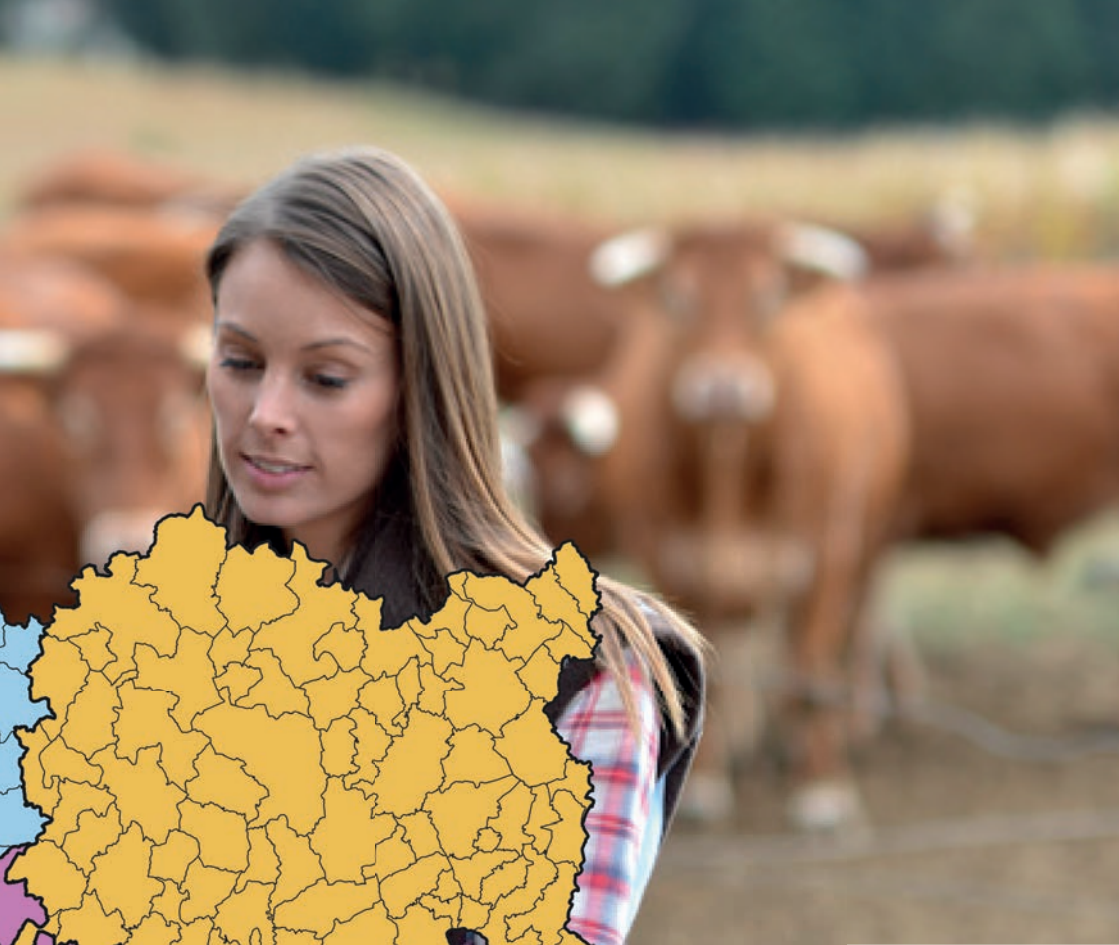
De l'installation à la transmission, nos conseillers spécialisés vous orientent sur les aspects réglementaires, économiques et administratifs et vous permettent ainsi d'exercer votre profession dans les meilleures conditions

Antenne de Brive

Téléphone : 05.55.86.32.33

07.85.63.48.98









Antenne d'Ussel
Téléphone : 05.55.46.78.46

Antenne de Tulle
Téléphone : 05.55.21.54.60

Carte des antennes

-  Antenne de Brive
-  Antenne de Saint-Ybard
-  Antenne de Tulle
-  Antenne d'Ussel





**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CORRÈZE**

www.correze.chambres-agriculture.fr

